

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/065/VET

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS
- DIRECTION RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPE - Attribution de
subventions à trois associations œuvrant à l'international.**

24-41535-DRIE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Depuis 2020, la Ville de Marseille a souhaité renforcer ses échanges avec de nombreuses villes étrangères, partenaires et jumelles. En complément de ses propres actions, la municipalité encourage les acteurs de la société civile qui s'engagent dans des projets de coopération en matière d'échanges, de solidarité et d'aide au développement, ou qui réalisent des actions à caractère international sur son territoire.

A cet effet, la Ville de Marseille propose d'apporter son soutien à l'association mentionnée ci-après intervenant sur notre secteur :

Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), association d'éducation populaire (dossier n°00005422) pour accompagner le projet "Solidarité Jeunes à Madagascar" qui vise à permettre à douze jeunes du centre de Saint-Barnabé dans le 12^{ème} arrondissement de s'engager dans la réhabilitation d'une école primaire à Majunga, Madagascar. Pendant dix jours, les jeunes marseillais participeront activement à des travaux de rénovation, tout en s'impliquant dans des activités éducatives et culturelles avec les élèves et les enseignants locaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association œuvrant sur notre secteur :

- Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)
pour un montant de 4 000 Euros

ARTICLE 2 Cette dépense sera imputée sur le budget 2024 de la Direction des Relations Internationales et Européennes (code service 08062).

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**